



A LA UNE

Le RIV Bus arrive à Campénéac !



Convaincue de la nécessité d'offrir une mobilité aux Campénéacoises et Campénéacois, la municipalité était déterminée à apporter une réponse rapide à ce besoin. C'est chose faite !



Les horaires du service

ALLER	Mercredi	Vendredi	Samedi	Samedi
CAMPENEAC Eglise	13h50	8h45	9h10	13h20
GOURHEL Mairie	13h57	8h52	9h17	12h27
PLOERMEL Place St Jean Paul II	14h05	9h00	9h25	13h35
RETOUR	Mercredi	Vendredi	Samedi	Samedi
PLOERMEL Place St Jean Paul II	17h12	12h26	12h06	17h37
GOURHEL Mairie	17h20	12h33	12h13	17h45
CAMPENEAC Eglise	17h27	12h40	12h20	17h52

Exemple de lecture de cette grille horaire : Je pars de Campénéac à 9h10 le samedi matin, j'arrive à 9h25 à Ploërmel. Je peux rentrer en prenant le bus à 12h06 depuis la place Saint Jean-Paul II (j'arrive à 12h20 à Campénéac).

Ploërmel Communauté mène en effet depuis septembre 2018 une expérimentation en matière de mobilité visant à offrir des solutions nouvelles de déplacement pour les habitants du territoire. Désormais bien connu sous le nom de RIV Bus, aux côtés de la location de vélos à assistance électrique, de covoiturage ou encore, de location de véhicules pour l'accès à l'emploi, le réseau de transport régulier évolue.

Ploërmel Communauté a décidé le 22 mars 2021 de se doter de la compétence mobilité pour pouvoir déployer le RIV Bus de façon plus large sur le territoire, soit sous la forme de transport régulier, soit sous la forme de transport à la demande.

Dans l'attente de ce déploiement plus large et pour répondre à la demande croissante, Ploërmel Communauté étend à partir d'avril 2021 le réseau RIV Bus avec la desserte à partir du **31 mars 2021** de trois communes : Campénéac, Gourhel et Concoret les mercredi, vendredi et samedi.

Concernant Campénéac, il s'agira d'une desserte régulière. Un arrêt est donc mis en place dans le bourg, à proximité de l'Eglise. Le service permettra de rejoindre la place Saint Jean-Paul II à Ploërmel, avec un arrêt à Gourhel. Des correspondances sur les lignes Breizh Go et sur le RIV sont possibles.

Le tarif est de 1€ à la montée (2€ aller-retour). Il est également possible de bénéficier d'un abonnement de 25 € /mois (12.50 € pour les bénéficiaires de la CSS). Il est demandé aux usagers de se doter de monnaie pour le règlement du ticket auprès du conducteur. Le port du masque est obligatoire à bord.

La municipalité attire l'attention sur le fait que rien n'est acquis. Elle a démontré aux services et aux élus communautaires, le besoin de mobilité des jeunes, des familles et des aînés. Ceci a été entendu et le RIV dessert désormais notre Commune. **Soyons au rendez-vous !**

Toutes les infos sur www.riv-info.bzh

EDITO

Chères Campénéacoises et chers Campénéacois,

Nous voilà à l'heure d'un nouvel enjeu important pour notre Commune, celui de la mise en conformité de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec le SCOT du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale). Le PLU actuel avait été approuvé le 12 octobre 2006.

La première étape a été de constituer une Commission PLU que je préside et qui est composée d'élus : Bruno Gabard, Pierre Noël, Jean-Pierre Delourme, Jérémy Mahieux, Isabelle Morin-Diego, Benoît Mounier, Laurence Picard ainsi que de Florence Chaslin en sa qualité d'agent administratif en charge de l'Urbanisme.

La seconde étape était de recruter un bureau d'études. Nous avons reçu 7 candidatures et le vendredi 29 janvier 2021, nous en avons auditionné trois. Nous avons retenu l'entreprise « Atelier d'Ys ». Cette structure est implantée à La Mézière (35) et notre interlocuteur est Cyril Durand.

L'étude se déroulera sur 2 ans pour un montant de 30 960€ TTC (tranche ferme), 1800€ TTC (inventaire des zones humides) et 6840€ TTC (Mise à jour du zonage d'eaux pluviales) soit un total de 39 600€ TTC. Elle comportera deux phases principales : une phase d'élaboration et de concertation et une phase de consultation auprès des institutions et de la population (avec enquête publique) avant son approbation par le Conseil municipal.

La procédure sera ainsi rythmée par quatre passages en Conseil municipal dont le but est de : prescrire la révision du PLU, débattre sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), arrêter le projet de PLU en tirant le bilan de la concertation et enfin l'approuver.

Tout au long de la procédure de révision, vous serez invité(e)s à vous exprimer par le biais de réunions publiques animées par l'Atelier d'Ys, d'un questionnaire qui sera mis en ligne dès le début de la procédure, d'un courriel dédié permettant à quiconque de s'exprimer par mail, d'une boîte à idées et d'un registre disponibles à l'accueil de la mairie. Une permanence sera également assurée par l'Atelier d'Ys dans les locaux de la Mairie.

Je vous tiendrai régulièrement informé(e)s de l'avancée de cette procédure.

Bien à vous.

Hania RENAUDIE.

L'équilibre et la qualité dans l'assiette.



Parmi les missions de la Commission des Affaires Scolaires, la gestion de la restauration scolaire fait l'objet d'une attention particulière. Nolwenn Le Moigne, adjointe en charge de cette Commission, et les membres de son équipe, ont pris tôt la mesure des différentes actions qui devaient être menées à court terme pour améliorer certains points sensibles.

L'une des premières mesures a été de revoir la communication sur les repas servis. Ainsi, une nouvelle présentation des menus a été diffusée en fin d'année pour informer les élèves et les familles de l'origine locale des produits utilisés en cuisine, mettre en valeur les repas végétariens proposés une fois par semaine, préciser les plats qui sont faits maison, identifier les produits Bio.

S'en est suivi un questionnaire adressé aux familles des deux écoles afin de déterminer le degré de satisfaction du service proposé, et de recenser les points d'améliorations que les parents souhaitaient signaler. Le taux de réponse, 85% des élèves qui fréquentent la cantine, est très satisfaisant et confirme l'intérêt des Campénéacais pour ce sujet. Une équipe de pilotage composée d'élus, d'enseignants, de représentants de parents d'élèves et de conseils culinaires (restaurateur et boulanger de Campénéac) va s'emparer des résultats émanant de ces questionnaires et établir une stratégie d'amélioration globale.

En parallèle, la Commission a entamé en décembre une consultation auprès de trois diététiciennes indépendantes exerçant sur le secteur (Guer, Ploërmel et Malestroit) afin

d'améliorer la qualité et l'équilibre des menus. Les élus ont rencontré deux professionnelles afin de déterminer leur choix de prestataire.

Madame Gaëlle Antoine, exerçant à son compte à la Maison de Santé de Guer a été retenue pour nous accompagner. La mission qui lui est confiée pour une année par Madame le Maire et la



Commission Affaires Scolaires, est de contrôler et corriger si besoin les menus qui seront proposés aux enfants. Dans le cadre de sa prestation, Mme Antoine se rendra sur place à la cantine une fois par mois pour travailler les menus avec l'agent communal en charge de la restauration scolaire. Elle sera également force de proposition pour élaborer des recettes, en particulier végétariennes. Sa première intervention débutera en avril. Le coût de cette prestation est de 170,80€ par mois.

Opération Argent de Poche.

Vous êtes âgés de 15 à 18 ans, vous souhaitez avoir la possibilité d'accéder à une première expérience professionnelle et de recevoir en contrepartie une indemnisation financière ? Ceci peut vous intéresser.

La Commission Affaires sociales met en place cette année, pour la première fois à Campénéac, un dispositif nommé « Argent de Poche », voici de quoi il s'agit :

Les finalités du projet :

Découvrir les structures municipales, nouer des relations avec les agents territoriaux et s'insérer dans la vie locale.

Acquérir une première expérience professionnelle.

Quelles missions ?

Il peut s'agir tout aussi bien d'archivage administratif, d'entretien des espaces verts,...

Qui peut participer ?

Les jeunes dont les années de naissance sont : 2003, 2004, 2005.

C'est pour quand et combien de temps ?

Le projet Argent de Poche se déroulera durant les vacances estivales du 23 au 27 août. Les jeunes pourront avoir entre 3 et 5 missions d'une durée de 3h30 chacune.

Quelle sera la rémunération ?

Le jeune sera rémunéré à hauteur de 15 Euros la mission.

Qui encadrera le jeune ?

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur. Un employé communal ou un élu les encadrera pendant toute la durée de leur activité.

Comment se procurer le dossier d'inscription ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles à la Mairie et sur le site de Campénéac à partir du 29 mars, et à retourner en Mairie au plus tard pour le 29 mai.



Pour tout renseignement, contactez Stéven JUGEL ou Luce ARGENTE par email :

argentdepoche@gmail.com

UN TEMPS POUR...



Elargir ses horizons.

Comme le clame le slameur Grand Corps Malade, la Culture est un bien essentiel qu'il est urgent de retrouver. A Campénéac des initiatives se multiplient pour vous donner à voir, à créer, en d'autres termes, à découvrir.

La municipalité a investi dans 18 supports de photographies pour des expositions extérieures et vous proposera désormais en moyenne deux expositions par an.

Découvrir : La première programmation débutera le 24 avril par le remarquable travail de mise en scène photographique des élèves en terminales Bac Pro du Lycée La Touche de Ploërmel autour des peintures de Le Caravage. Un travail artistique mené d'une main experte par leur professeur Fabrice Tanguy en 2018 et 2019. Le professeur d'éducation socioculturelle a proposé à ses élèves de réinterpréter des tableaux du peintre italien renommé du XVIIIème siècle. Les élèves ont choisi eux-mêmes les tableaux qu'ils souhaitaient réinterpréter. « L'idée était de s'approprier des peintures classiques et de les revisiter par leurs corps. Le but était de réaliser des photographies contemporaines en respectant les éléments de la peinture classique. » précise leur professeur. Ce travail de recomposition des chefs d'œuvre du peintre italien a demandé un travail d'orfèvre autant aux élèves acteurs qu'aux photographes Xavier Courchinoux et Gilles Courat. Après avoir été exposée à la médiathèque de Ploërmel en 2018 et 2019, l'exposition Le Caravage du Lycée La Touche sera présentée au niveau du grand lavoir de Campénéac jusqu'à la fin du mois de juin.



Créer : La Commission Culture a souhaité ouvrir l'exposition estivale et automnale aux habitants de Campénéac et de Ploërmel Communauté, par le biais d'un concours photo. Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs à partir de 15 ans, vous avez jusqu'au 29 mai pour participer. Le règlement est disponible en Mairie et sur le site internet de Campénéac. Les photos auront pour thème : « Mon selfie à Campé ! ». Les participants sont invités à réinterpréter le mot « selfie » en l'exprimant de façon non conventionnelle : ombre, reflet, partie du corps, etc... La mise en scène du « selfie » aura pour cadre un paysage, un monument du Patrimoine de Campénéac ou un lieu du quotidien des Campénéacais. Une attention particulière sera portée au caractère artistique et original de la photo pour la sélection des 18 clichés qui seront retenus pour l'exposition.

Participer : D'autre part, nous préparons d'ores et déjà l'exposition estivale 2022 qui sera consacrée aux jardinier(e)s de Campénéac et leur jardin. Nous avons confié la réalisation de ces reportages photographiques au Club photos de Ploërmel. Si vous souhaitez participer à ce projet artistique et accueillir des photographes dans votre jardin, faites-vous connaître auprès de la Mairie. Nous recherchons 17 volontaires.

EN DIRECT DE...

... l'école Théodore Monod

L'équipe enseignante de l'école Théodore Monod a souhaité proposer aux élèves une initiation à la langue espagnole cette année en s'appuyant sur leurs travaux autour du continent américain.



Soazic Le Trionnaire, Directrice et Carmen Noguero-Perez, employée municipale à Campénéac, ont échangé cet été sur le projet. Qui mieux que Carmen, espagnole de naissance, pouvait mener à bien cette initiative ? Une rencontre avec Nolwenn Le Moigne, adjointe aux Affaires scolaires et Madame Le Maire, a scellé cette proposition.

Carmen intervient dans l'école depuis début janvier, chaque vendredi de 15h30 à 16h30 à hauteur de 15 à 20 minutes par classe. Les enfants ont appris à se présenter, à dire bonjour et au revoir. Ils connaissent également les nombres, les couleurs ou les animaux. Les plus jeunes ont appris des comptines. Les apprentissages se font à l'aide de cartes-images et sous forme de jeux. Au-delà de l'acquisition du vocabulaire, l'objectif, pour le cycle 3 est aussi que les enfants acquièrent des structures langagières et qu'ils développent des compétences inter-langues en les observant et en les comparant. Prochain rendez-vous avec le plurilinguisme : début mai pour la Semaine des langues.

...l'école Notre Dame



Durant les mois de janvier et février, les élèves de GS, CP et CE1 de l'école Notre Dame se sont intéressés aux modes de vie au temps de leurs grands-parents et arrière-grands-parents. Les familles

ont été invitées à récolter des objets d'autrefois afin de réaliser une exposition dans les classes de l'école. La participation fut très active et les objets rapportés très variés. Les enseignantes ont ensuite réalisé un film intitulé « Nous allons remonter le temps » dans lequel les élèves expliquent l'évolution de ces objets en faisant le parallèle entre les objets d'antan et d'aujourd'hui... Le film et un clip autour des photos de Robert Doisneau sont visibles sur le blog de l'école.

Ce projet fut une occasion privilégiée de contacter l'association « Mémoires et Patrimoines de Campénéac ». Mesdames Lamour et Gaudin remercient Mr. Delforge et soulignent l'aide précieuse dont elles ont pu bénéficier par l'intermédiaire de photos de l'école Notre Dame au début du XXème siècle ainsi que de photos du lavoir de Campénéac. Une sortie sur le terrain a été organisée pour faire une visite et prendre conscience des changements. Enfin, l'école éditera bientôt un livre illustré et écrit par les enfants intitulé « Un papi et une mamie en or ». Les photos de l'exposition y seront insérées puisque cette dernière n'a pas pu être ouverte au public du fait du contexte sanitaire actuel.



Réglementation canine,

Plusieurs personnes se sont plaintes en Mairie de la divagation des chiens.

A cet effet nous vous rappelons la réglementation en vigueur concernant cette divagation.

Divagation d'animaux

Selon l'article L. 211-23 du code rural, est considéré comme divagant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

La détente des chiens, c'est-à-dire le fait de lâcher son chien et de le laisser se promener, est une pratique courante. Bien souvent interdite dans les espaces urbains (en tout cas hors de zones appropriées), cette pratique se trouve l'être parfois aussi dans la nature.

La loi n° 83 629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ». Cette loi n'implique donc aucune tolérance vis-à-vis de cette pratique en France. Vous risquez une contravention de 1^{ère} classe (maximum 38 €) voire de 2^{ème} classe (maximum 150 €) si votre animal est un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie. Dans ce cas, il doit être également muselé.

« Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. » Il faut donc penser à garder son chien en laisse dans ces espaces durant la période indiquée. Cela sous-entend donc qu'il est autorisé de détendre son chien dans les bois et forêts du 1^{er} juillet au 14 avril. (Il n'est bien sûr pas question de divagation qui elle reste interdite toute l'année sur l'espace public et privé).

Dans tous les cas la divagation est interdite et expose à des sanctions.

Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.

L'article 1385 du code civil dispose que « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » : il faut que l'animal ait causé un dommage (l'existence d'un dommage est une condition de la responsabilité).

Chiens « crotteurs »

Tout propriétaire de chien doit faire preuve de civisme quant aux déjections de son animal de compagnie laissées sur la voie publique. Nous vous rappelons qu'autour de l'étang, la Commune met à disposition de petits sacs permettant de ramasser les déjections des chiens.



ICI PLO.Com

Depuis octobre 2018, le Service Itinérant Maison de Services au Public (MSAP) appelé ICI PLO.Com est présent dans notre commune, place la Mairie le jeudi après-midi de 14h00 à 15h15 les semaines impaires.

Ce service géré par Ploërmel Communauté permet d'obtenir divers renseignements administratifs (emploi, allocations familiales, droits, sécurité sociale, urbanisme, logement).

Un agent d'accueil vous accompagne dans vos démarches en ligne, (Pôle Emploi, déclarations d'impôts, permis de conduire, carte grise, etc..).

Un numéro unique pour joindre le service :
06.31.24.37.89.



Nous faisons appel au civisme de chacun suite à des rejets récurrents de débris dans la nature campénéacaise ces derniers temps, comme ici à L'Abbaye d'en Bas.



RECHERCHE URGENTE DE 30 BENEVOLES POUR LA MADONNE DES MOTARDS QUI AURA LIEU LE 15 AOÛT. MERCI DE CONTACTER LA MAIRIE.

Les taupes pas toujours désirables.

Les taupes peuvent générer des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts et jardins.

Si vous en avez la nécessité, vous pouvez vous former à la lutte contre les taupes auprès de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan qui propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage au tarif de 25€ la demi journée de formation.

Des informations complémentaires sont disponibles en appelant la FDGDON au 02.97.69.28.70

